

BON POUR DEPOT

GRATUIT

DE MATERIAUX INERTES

GERE PAR LES SABLIERES DE LA MEURTHE

(ex-carrière Zone de la Pelouse)

**Remplir
48h00 à l'avance**

DEMANDEUR

Nom-prénom :.....

adresse :

Tél :.....

Entreprise mandatée par le demandeur et effectuant des travaux sur sa propriété à VOID-VACON :

Nom :.....

Tél :

Nature des matériaux:.....

Tonnage ou cubage :

Déclare être contribuable à titre privé de la commune de Void-Vacon et demande à M. le Maire de Void-Vacon l'accord de déposer à titre gratuit et privé des matériaux inertes sur l'ancienne carrière de Void-Vacon.

Seuls seront acceptés en décharge les terres et pierres mélangées, à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe. A ce titre, sont refusés par exemples tous déchets verts, déchets ménagers, terres polluées, bois, plastiques, plâtres,.....

J'ai pris note que ce centre de remblai est géré par la société « Les Sablières de la Meurthe » qui pourra refuser tous matériaux non conformes.

Les matériaux seront vidés selon les indications du chef de la carrière « Les Sablières de la Meurthe) après contrôle visuel du chargement. S'il s'avérait, après mise en tas du camion, que les matériaux ne correspondent pas à des produits autorisés, les matériaux dans leur ensemble, seront rechargés à ma charge (50 euros TTC par camion).

Les dépôts se feront sous contrôle du personnel des Sablières de la Meurthe aux jours d'ouverture de la carrière.

Lu et approuvé (mention manuscrite) et signature :

Date :

Accord Mairie :